



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 4 juin 2013
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

AS/MG

N° 001550

Administration
Générale / Direction
des Affaires
Culturelles -
Actualisation du
réglement intérieur de
la médiathèque d'Apt
« LA HALLE AUX
GRAINS »

Affiché le :

Le mardi 4 juin 2013 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, M. José VINCENTELLI, M. Pierre ELY, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Jean-Pierre STOUVENEL, Mme Amina ELKHATABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. André LECOURT, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Véronique GACH, Mme Hélène MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, Mme Solange BECERRA donne pouvoir à M. Jean-François DORE, Mme Caroline ALLENE donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, Mme Françoise RIPOLL donne pouvoir à M. Pierre ELY, Mme Corinne PAIOCCHI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS : Mme Leila BECHICHE, Monsieur Jean Louis de LONGEAUX

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil que partant du constat que depuis plus de 30 ans la Bibliothèque Municipale n'avait jamais mis en place un document écrit régissant l'accès et les rapports entre lecteurs, les agents municipaux et les abonnés, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur de la bibliothèque Municipale par délibération JND/CP n° 81 en date du 9 mai 2005.

La délibération adoptée le 9 mai 2005, précisait que ce règlement pourrait être complété ou amendé au gré de l'évolution du service lui-même (nouvelles prestations au public, nouvelles technologies) après avis de la CTP et décision du Conseil Municipal.

Par délibération RS/VC n° 1107 en date du 14 décembre 2010, le conseil a approuvé le changement de dénomination de la bibliothèque municipale qui est devenue une médiathèque.

Ce changement de dénomination tenait compte des mutations ayant affecté le service public communal de la bibliothèque dans le prolongement d'un rapport établi par l'inspection générale des bibliothèques le 21 novembre 2000.

Ainsi, la municipalité a investi dans cet équipement en le modernisant pour répondre aux attentes des usagers avec en 2004-2005 les travaux d'aménagement et d'agrandissement, l'informatisation et par la suite une politique d'acquisition importante et adaptée pour développer les secteurs musique, cinéma et Internet.

Depuis 2005 la médiathèque a encore évolué, la fréquentation a été multipliée par dix, les publics ont changé, de nouveaux médias sont proposés aux adhérents, la demande de service par l'utilisateur diffère de celle qui existait il y a 8 ans.

La fréquentation plus importante de la médiathèque a engendré plus de sollicitation à l'égard du personnel d'accueil. De plus la sociologie du public a également évolué et les usagers sont parfois moins respectueux des règles et les incivilités plus fréquentes.

Un aménagement du règlement de la médiathèque s'impose donc non seulement pour prendre en compte les nouveaux fonctionnements, le public différent, mais surtout pour donner un cadre de référence au personnel.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur de la médiathèque qui défini :

- Les conditions d'accès à la médiathèque,
- Les conditions d'inscription
- L'accès aux documents : consultation sur place, emprunts.
- Les retards, pertes et détériorations
- L'accès à Internet et la charte informatique,
- La reproduction des documents
- L'affichage au sein de la médiathèque
- La responsabilité de la médiathèque

Vu, la délibération JND/CP n° 81 en date du 9 mai 2005 approuvant le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Vu, l'avis favorable exprimé à l'unanimité par la Commission Technique Paritaire du 29 avril 2013.

Considérant, la nécessité d'actualiser le Règlement Intérieur de la Médiathèque afin de tenir compte de l'évolution de ce service public (nouvelles prestations au public, nouveaux médias) ainsi que l'augmentation de sa fréquentation.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve, le règlement intérieur de la médiathèque municipale, LA HALLE AUX GRAINS, ci annexé à la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**